

3-4-5 PERSONNELS EXTERNES (STAGIAIRES, APPRENTIS, ETC.)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	3

*L'organisme public établit une politique de rétribution des stagiaires, apprentis, etc.
 Objectif : Adopter des politiques et des mesures pour assumer sa responsabilité juridique vis-à-vis des personnels externes (Iso 26000 article 6.4.3.1)*

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Connaître les différents contrats et leurs modalités de rémunération
- S'assurer de la *transparence* des règles de rémunération des personnels externes

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Existence et respect des règles de rémunération de ces catégories de personnel
- Efforts particuliers consentis par l'employeur

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Direction
- Managers
- RH

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Site du Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social [p.3]

[Stages_etudiants_etat_reglementation_15sept14.pdf](#)

[charte_accueil_stagiaires.pdf](#)

[Discrimination_emploi_etude_DARES_2003.pdf](#)

[enquete_ORSEU_discrimination_acces_stage_2006.pdf](#)

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L6222-27 : apprenti

D6222-1 et suivants : conditions d'âge des apprentis

L6341-7 et suivants : stagiaire

L1221-24 : période d'essai suite à embauche après avoir réalisé un stage

Décret 2008-96 du 31 janvier 2008 : gratification et suivi des stages

WEBOGRAPHIE

Site du Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social : <http://travail-emploi.gouv.fr/espaces,770/formation-professionnelle,1937/>